

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Estelle BERREZ

..... Alain-Stéphane OBERSON (pouvoir à Serge LACROIX)

..... Annabelle BOUVARD (pouvoir à Didier BERREZ)

Membres absents : Magali PEUGET

..... Patrice MOREL

Monsieur le Maire signale qu'Eddy Lussiana a fait part de son retard à cette séance ; il arrivera donc en cours de réunion.

Il a été procédé à l'élection d'une secrétaire au sein du Conseil ; Madame Catherine DURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur les comptes rendus du 11 avril et du 26 avril 2018. Rachel Bourgeois demande que soit modifié le compte-rendu du 11 avril comme suit :

- ✓ « La décision a été prise en **Conseil Municipal de travail** » : remplacer Conseil Municipal de travail par « **réunion de travail** ».
- ✓ « On note une baisse notable de la fréquentation du marché. Le souhait des commerçants non sédentaires est de rester sur le champ de foire. Au vu des éléments de l'étude sur la revitalisation du centre-ville et de la baisse de fréquentation, **il est proposé de le déplacer au centre-ville et à la grenette, ce qui sera bénéfique pour tout le monde.** » : remplacer « il est proposé de le déplacer » par « **le bureau d'étude et les élus proposent de le déplacer** »
- ✓ **Compte rendu du 26 avril 2018 : vérifier le nombre de votants**

Monsieur le Maire poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 11 avril 2018, à savoir :

- ✓ Exécutif : jeudi 26 avril 2018
- ✓ Exécutif : lundi 14 mai 2018
- ✓ 3^e commission : jeudi 17 mai 2018

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Synthèse
- Consultation bancaire : renouvellement de la ligne de trésorerie
- Subventions aux associations 2018

1. Affaires générales

➤ Pacte financier et fiscal de solidarité

Monsieur le Maire rappelle la délibération de la communauté de communes Jura Sud n°01/2018 du 8 février 2018 approuvant les principes du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité :

- ✓ Assurer le même niveau de services à la population, et a minima, les investissements en cours,
- ✓ Garantir aux communes et la communauté de communes Jura Sud une autonomie financière durable tenant compte de leurs projets d'investissements,
- ✓ Assurer à la communauté de communes Jura Sud un coefficient d'intégration fiscale consolidé en évitant toute augmentation des taux d'impositions communaux pour une optimisation fiscale,
- ✓ Ne pas augmenter la pression fiscale des contribuables du territoire.

M. le Maire rappelle que le projet de convention a été remis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Considérant les travaux menés en Commission des maires pour l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité et la proposition d'une optimisation fiscale (augmentation des impôts locaux communautaires et baisse des impôts communaux, avec une redistribution aux communes sous la forme de fonds de concours, de la prise en charge du FPIC ou d'investissement), Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la convention de mise en œuvre des dispositions d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité sur la période 2018-2020, ainsi que l'action n°2 qui définit pour l'année 2018 un fonds de concours de la commune au bénéfice de la communauté de communes Jura Sud à hauteur de 34 250 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ CIAS : Rétrocession du parking de la résidence du Moulin

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de la Résidence du Moulin, le Centre Intercommunal d'Action Sociale a créé un parking jouxtant le domaine public communal à l'arrière de la résidence. Ce parking est actuellement un terrain classé dans le domaine privé du Centre Intercommunal d'Action Sociale qu'il serait opportun d'intégrer dans le domaine public de la commune de Moirans-en-Montagne.

Monsieur le Maire sollicite donc le vote du Conseil pour la rétrocession par le CIAS de la parcelle cadastrée section AH n°44 d'une superficie de 1 480 m². Cette parcelle pourra ensuite être classée dans le domaine public communal. Il précise que cette rétrocession de voiries et d'espaces verts se fera pour l'euro symbolique.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Côte du Four : Acquisition d'un immeuble aux conjoints Bréjoux

Dans le cadre du projet de revitalisation du bourg-centre porté par la municipalité depuis 2014, le secteur de la Côte du Four revêt un intérêt majeur en matière d'ouverture du paysage urbain. Au vu du courrier de Monsieur Dominique Bréjoux en date du 13 septembre 2016, la commune propose d'acquérir l'immeuble cadastré section AI n°248 (61 m²), situé au n°7 - Côte du Four, à M. Bréjoux Georges – 23 Allée des Cavatines – 69009 Lyon, Mme Bréjoux Marie-José – 2, rue Victor Hugo – 69740 Genas et M. Bréjoux Dominique 578 A Chemin de la Chapelle Notre Dame – 83200 Toulon, pour un montant de 6 500 €. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Côte du Four : Acquisition d'un immeuble aux Consorts Vuillemot

De même, suite à l'entretien en mairie avec Jean-Pierre Vuillemot en date du 13 décembre 2016, la commune propose d'acquérir les immeubles cadastrés section AI n°363 (50 m²), AI n°364 (41 m²), AI n°342 (13 m²) et AI n°280 (176 m²), situés aux n°9-11 et 12 - Côte du Four, à Madame Vuillemot Raymonde – 5 rue des Sports – 39260 Moirans-en-Montagne, pour un montant de 23 000 €. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Mont Robert – Acquisition d'un terrain aux Consorts Messin

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour la commune d'acquérir des terrains situés « Côte à la Bayette ». Des échanges ont eu lieu entre la commune et les consorts Messin, propriétaires des terrains. Après évaluation des bois par les services de l'ONF, Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées section AL n°2 (3 395 m²) et AK n°108 (400 m²) situées Côte à la Bayette, à Monique Messin – 3 rue Prudhon – 39260 Moirans-en-Montagne, Gérard Messin – 14 Allée des Noisetiers – 39260 Charchilla et Laurence Mas – 5 Avenue de Franche Comté – 39260 Moirans-en-Montagne, pour un montant de 1 260 €. Laurence Mas se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

19h00 : arrivée d'Eddy Lussiana

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Personnel : création et transformation de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le tableau annuel d'avancement de grade et les saisines de la Commission Administrative Paritaire du 10 octobre 2017 et 6 mars 2018, il est nécessaire de délibérer pour la mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose au vote du conseil :

- ✓ La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^o classe, à compter du 1^{er} juin 2018
- ✓ La transformation d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe en poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2018.
- ✓ L'approbation de la mise à jour du tableau de classement

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Projet de revitalisation du bourg-centre

Monsieur le Maire rappelle que les 4 fiches actions élaborées par les cabinets *Soliha* et *Au-delà du fleuve* sont examinées par les commissions de travail, selon les thématiques :

1) **Ilot de l'église** : 1^{ère} commission (28/05/2018) et 3^{ème} commission (17/05/2018)

Jean-Pierre Brocard ajoute que le projet prévoit la création d'un espace vert, d'un espace pour le stationnement, de jardins partagés et pédagogiques pour l'école. Certains éléments du projet ne peuvent être validés dans la mesure où la commune n'a pas la maîtrise foncière.

- 2) **Halle de la Grenette, porte d'entrée et cœur commercial** : 2^{ème} et 3^{ème} commissions (17/05/2018)
 Laurence Mas ajoute que la 2^{ème} commission a effectivement commencé à examiner cette fiche action, l'implantation des marchands, les parkings, mais rappelle aussi que des investissements devront être faits pour la mise aux normes (Etablissement Recevant du Public). Didier Berrez ajoute qu'une réunion est prévue le 4 juin prochain avec SOCOTEC et le SDIS.
 Serge Lacroix rappelle qu'un atelier s'est tenu avec les commerçants sédentaires et non sédentaires. Les commerçants sédentaires sont assez favorables au déplacement du marché vers le centre-ville.
- 3) **Ilot du cinéma, création d'un cœur de quartier** : 1^{ère} et 3^{ème} commissions (28/05/2018 et 17/05/2018)
- 4) **Habitat & Renouvellement de la typologie du centre** : 1^{ère} commission (28/05/2018)

19h10 : arrivée de Hülya Kaptan

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un plan de communication est en cours d'élaboration par le Parc naturel Régional du Haut-Jura. Ce plan vise à élaborer une stratégie de communication pour les 6 bourgs-centres à l'échelle du Haut-Jura : Moirans-en-Montagne, Morez, Saint-Claude, Saint-Laurent, Lavans et Saint-Lupicin. La Maison du projet est identifiée comme le meilleur moyen de communication (exemple de la ville de Saint-Claude).

Une prochaine réunion est organisée par la Région Bourgogne Franche-Comté (Eric Houllé) le 7 juin 2018 à Cuiseaux. Celle-ci permettra de faire le point sur l'avancement des projets des 40 bourgs-centres.

Le Comité Technique se réunira le 7 juin 2018. Il est composé de l'exécutif de Moirans-en-Montagne de l'exécutif de la Communauté de Communes Jura Sud (pour partie), des techniciens référents, des cabinets et des représentants de la Région BFC. Il examinera et priorisera les fiches-actions afin de préparer la convention avec la Région.

Le Comité de Pilotage du projet se réunira (date à fixer) afin de présenter l'étude de programmation finalisée et d'examiner la convention avec la Région.

L'étape suivante consistera en une rencontre avec les services de l'Etat (suite à l'audience auprès de Monsieur le Préfet) afin d'élaborer le plan de financement.

Enfin, le Conseil Municipal se réunira début juillet pour prendre connaissance de l'étude de programmation. Le Conseil Municipal se réunira ensuite fin août pour valider les éléments de cette étude.

3. Avancement des travaux des commissions communales

➤ Commission Affaires Sociales – Logement (Jean-Pierre Brocard)

Repas des anciens

Jean-Pierre Brocard informe le Conseil que le repas des anciens prévu le dimanche 21 octobre 2018 est en cours de préparation. Le thème retenu cette année est le cirque. Le traiteur Pernin, de Lons-le-Saunier, a été choisi pour fournir les repas (tarif : 26,70 € par personne, sur une base de 135 participants).

Un goûter avec spectacle cabaret aura lieu à la maison de retraite durant la semaine bleue, le vendredi 5 octobre 2018.

Tirage au sort des jurés d'Assises 2018

Jean-Pierre Brocard rappelle que le tirage au sort des jurés d'assises 2019 doit être réalisé par le bourg-centre Moirans-en-Montagne chaque année, à la demande de M. le Préfet du Jura. Un tirage au sort public est donc réalisé, afin de dresser une liste de 6 personnes pouvant être appelées à être jurés d'assises durant l'année 2019.

Véronique Auger expose au Conseil Municipal les conditions requises pour être juré d'assise.

Ont été tirés au sort :

- ALTINKAYNAK Anthony
- CONCLOIS ép. MICHAUD Cathy
- DEL EULE Alexis
- MISCHLER Emmanuel
- MOREL Fanny
- ROUSSEL Jean

NB : le chef-lieu de canton doit également organiser ce tirage au sort pour l'ensemble des communes du nouveau canton, excepté Orgelet (tirage au sort spécifique comme Moirans).

➤ Commission Education – Culture – Commerce et Communication (Laurence Mas)

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui entre en vigueur le 25 mai 2018, nécessite qu'un délégué à la protection des données soit désigné. Isabelle Morlot-Dehan présente le nouveau règlement ; à l'appui de cette présentation un document synthétique est remis à chaque conseiller. Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur la proposition de Délégué à la Protection des Données mutualisé émanant du SIDEC du Jura, offre comprise dans l'adhésion annuelle au syndicat.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Sandrine Prudent devant quitter la séance à 20 heures, Monsieur le Maire propose d'étudier de suite les dossiers de la Commission des Finances qui demandent des décisions de la part du Conseil.

➤ 3. 4. Commission des Finances (Jacques Bauduret)

Jacques Bauduret présente les documents relatifs à la consultation bancaire pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Après étude des propositions, Jacques Bauduret propose de retenir l'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour une ouverture de crédits d'un montant maximum de 500 000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie. Les caractéristiques principales de ce contrat sont les suivantes :

- ✓ Montant : 500 000 Euros
- ✓ Durée : 12 mois
- ✓ Index des tirages : Euribor 3 mois (dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour les besoins de la présente convention pour cette période d'intérêts sera réputé égal à zéro)
- ✓ Marge : 1,10 %
- ✓ Taux effectif global : 1,10 % (marge comprise)
- ✓ Commission d'engagement : 0,20% du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 100 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Subventions aux associations

Jacques Bauduret demande au Conseil de se prononcer sur les versements de subventions :

<i>ORGANISMES</i>	<i>MONTANT</i>
Association Les FRANCAS du Jura - ALSH Tom Pouce	45 000 €
Comité Culturel d'Animation	5 000 €
Festival de musique baroque du Jura	1 500 €
Voyage à Paris - Coopérative scolaire Ecole primaire Roger Millet	2 500 €
Coopérative Scolaire Ecole Primaire Roger Millet	250 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle LiloLudy	250 €
Ski-club du Lizon	200 €
Maison des lycéens - Lycée Professionnel Pierre Vernotte	120 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Avant que Sandrine Prudent quitte la séance, Didier Berrez propose de mentionner le prix obtenu par la commune de Moirans-en-Montagne dans le cadre du concours Villes et Villages Fleuris du Département : 5^{ème} prix dans sa catégorie. M. le Maire remercie Sandrine Prudent, Mekkia Ed Dhimene, Annabelle Bouvard et toutes les personnes ayant participé à la plantation cette année.

➤ Commission Travaux & Environnement (Didier Berrez)

Didier Berrez présente l'état d'avancement des travaux de la façade de l'église Saint-Nicolas. Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (MM. Hervé Lomazzi et Thierry Dubessy) ont demandé quelques modifications :

- ✓ Traitement des murs par un enduit à la chaux naturelle et non pas des joints (état des pierres)
- ✓ Têtes de contrefort, encadrement des baies et murs de la sacristie : pierres de taille rejointées à la chaux.

Pour ce faire, il convient de déposer un permis de construire modificatif (Elie Bouche s'occupe de la préparation des pièces nécessaires). La prochaine réunion en présence du Conservateur de la DRAC (Emmanuel BUSELIN) aura lieu le mercredi 6 juin 2018. La fin des travaux est prévue pour fin juin 2018.

Concernant le projet de réfection de la façade nord de l'église, des devis estimatifs sont à établir par l'architecte Elie Bouche et par l'entreprise PESENTI, pour une éventuelle inscription au tableau de demande de subvention de la DRAC (à adresser avant le 15 juin 2018).

Un relevé numérique par scanner 3D du bâtiment va être réalisé par l'entreprise Création Conseils (relevés effectués par drone).

Contrôle des délégations Dalkia et Veolia

Dalkia - Réunion du 24 avril 2018 :

Didier Berrez informe le Conseil que suite à la négociation tarifaire, un projet d'avenant est en cours. Dalkia a soumis une proposition le 4 mai, laquelle est en cours d'analyse.

L'extension du réseau pour l'entreprise Smoby a été discutée lors d'une rencontre le 16 mai 2018. L'avenant sur la tarification a été annoncé à Smoby également. Une offre pour le raccordement de la plateforme logistique est attendue de la part de Dalkia.

Veolia - Réunion du 24 avril 2018 :

Les éléments de réponse de Veolia ont été réceptionnés les 15 mai 2018. Ils sont en cours d'analyse par Stéphanie Paulin dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Didier Berrez ajoute que le contrat d'affermage du Syndicat de Vouglans sera signé avec Sogedo, le délégataire sortant étant Veolia.

4. Questions diverses et communications

- ✓ La 1^{ère} édition de la fête de l'écotourisme se déroulera le samedi 26 mai ;
- ✓ Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 5 juillet 2018 ;
- ✓ Le pot de départ (mutations) de Catherine Bouvier et Eric Danjean aura lieu le vendredi 8 juin à 18h00 en mairie.
- ✓ La fête de la musique sera organisée le 21 juin, avec 3 groupes
- ✓ Le pique-nique moirantin est prévu le 29 juin.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h00.

La secrétaire de séance,
Catherine DURY

Le Maire,
Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux

Laurence MAS 	Didier BERREZ 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre BROCARD 	Catherine DURY 
Nicolas BOEUF	Jean-Pierre LANCON 	Mekkia ED-DHIMENE	Hülya KAPTAN	Sandrine PRUDENT
Rachel BOURGEOIS	Grégoire LONG	Eddy LUSSIANA		